

# Présentation du programme d'études *Intégration socioprofessionnelle (ISP)*

Congrès de l'AQIFGA  
21 et 22 avril 2016

Mélanie Poulin, responsable du programme d'études ISP  
Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire (DEAAC)  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

# Plan de la présentation

- Programme d'études du nouveau curriculum
- But du programme d'études
- Clientèle
- Dimensions de l'employabilité et cours
- Certifications ministérielles
- Répertoire des métiers semi-spécialisés
- Passerelle provisoire CFMS-DEP
- Questions et discussion

## Programme d'études du nouveau curriculum

- Dépôt du programme d'études sur un site sécurisé en février 2011
- Dépôt sur le site Web du Ministère en juin 2015
- Implantation progressive dans le réseau depuis 2011
- Instruments d'évaluation prévus en 2015-2016

# But du programme d'études

Le programme d'études *Intégration socioprofessionnelle* a pour but d'amener l'adulte à traiter avec compétence des situations de vie qui vont faciliter son accès au marché du travail et son maintien en emploi ou, le cas échéant, la poursuite de ses études.

# Clientèle

Le programme d'études s'adresse à tous les adultes qui ont le projet d'intégrer le marché du travail et de se maintenir en emploi.

# Les dimensions de l'employabilité

- Le programme d'études est structuré à partir de quatre dimensions de l'employabilité :
  - choix professionnel;
  - intégration et maintien en emploi;
  - compétences professionnelles;
  - recherche d'emploi.
- Chacune de ces dimensions fait référence à des classes de situations de vie professionnelle et est développée dans des cours portant sur des problématiques associées à une classe de situations en particulier.

# Dimensions de l'employabilité

## Programme d'études *Intégration socioprofessionnelle*

**Dimension**  
***Choix professionnel***

Cours :

Choix d'une forme de travail  
ISP-3015-2

Choix d'un métier  
ISP-3016-3

**Dimension**  
***Intégration et maintien en emploi***

Cours :

Conciliation travail-vie privée  
ISP-3017-2

Gestion de ses interactions au travail  
ISP-3018-4

Gestion de son temps au travail  
ISP-3019-3

Initiative au travail  
ISP-3020-3

**Dimension**  
***Compétences professionnelles***

Cours :

Formation à un emploi non spécialisé  
ISP-3021-4; ISP-3022-4

Formation à un métier semi-spécialisé  
ISP-3023-5; ISP-3024-5;  
ISP-3025-5

Actualisation professionnelle  
ISP-3032-4

**Dimension**  
***Recherche d'emploi***

Cours :

Outils de recherche d'emploi  
ISP-3029-2

Pistes et sources d'emploi  
ISP-3030-4

Entrevues d'emploi  
ISP-3031-3

# Dimension « Choix professionnel »

<u>Cours</u>	<u>Besoins de formation</u>
Choix d'une forme de travail ISP-3015-2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Détermination de champs d'intérêt, d'aptitudes, de valeurs, de qualités personnelles, de besoins et de motivations à intégrer le marché du travail</li><li>• Inventaire des acquis d'expérience</li><li>• Évaluation de la condition physique, de la mobilité à l'emploi, de la disponibilité pour le travail et de la situation financière</li></ul>
Choix d'un métier ISP-3016-3	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissance des exigences de l'entrepreneuriat, du travail salarié et du travail bénévole</li><li>• Utilisation de sources documentaires relatives aux métiers</li><li>• Détermination d'un objectif professionnel</li></ul>



## Dimension « Intégration et maintien en emploi »

<u>Cours</u>	<u>Besoins de formation</u>
Conciliation travail-vie privée ISP-3017-2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et clarification des problèmes liés à l'organisation des activités de vie courante</li> <li>• Détermination des priorités sur le plan personnel et professionnel</li> </ul>
Gestion de ses interactions au travail ISP-3018-4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des codes sociaux élémentaires dans les interactions avec les supérieurs et les collègues de travail</li> <li>• Techniques de gestion de ses émotions</li> </ul>
Gestion de son temps au travail ISP-3019-3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de l'horaire de travail</li> <li>• Planification d'un emploi du temps</li> </ul>
Initiative au travail ISP-3020-3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'initiative au travail</li> </ul>

# Dimension « Compétences professionnelles »

<u>Cours</u>	<u>Besoins de formation</u>	
Formation à un emploi non spécialisé ISP-3021-4; ISP-3022-4	<ul style="list-style-type: none"><li>• Méthodes et techniques de travail associées à la production de biens et de services de qualité</li><li>• Utilisation des outils et de l'équipement nécessaires à la réalisation des tâches de travail</li><li>• Application des règles de santé et de sécurité au travail</li><li>• Établissement d'un objectif de perfectionnement professionnel</li></ul>	
Formation à un métier semi-spécialisé ISP-3023-5; ISP-3024-5; ISP-3025-5		
Actualisation professionnelle ISP-3032-4		

# Dimension « Recherche d'emploi »

<u>Cours</u>	<u>Besoins de formation</u>
Outils de recherche d'emploi ISP-3029-2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissance des règles de rédaction et de présentation d'un curriculum vitæ, d'une carte de visite, d'une lettre de motivation</li></ul>
Pistes et sources d'emploi ISP-3030-4	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ciblage d'employeurs potentiels</li><li>• Création d'un réseau de contacts personnels et professionnels</li></ul>
Entrevues d'emploi ISP-3031-3	<ul style="list-style-type: none"><li>• Différentes méthodes pour offrir ses services et relancer l'employeur</li><li>• Mise en valeur de soi à l'occasion d'un contact téléphonique ou d'une entrevue d'emploi</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi des démarches de recherche d'emploi</li></ul>

# Questions

- Un adulte inscrit en ISP doit-il faire tous les cours du programme d'études?
- Où trouver du matériel pédagogique et de l'aide pour élaborer des situations d'apprentissage?
- Est-il possible et pertinent de développer des cours d'établissement en ISP?
- Pourquoi ne trouve-t-on pas de cours sur la connaissance du marché du travail dans le nouveau programme d'études?

## Questions (*Suite*)

- Le cours *Actualisation professionnelle* peut-il s'adresser à des personnes qui occupent un emploi autre que dans un métier semi-spécialisé?
- Un adulte peut-il faire un stage pour développer les compétences liées au cours de la dimension « Intégration et maintien en emploi »?
- Autres questions?

# Certifications ministérielles

Le programme d'études peut conduire à l'obtention de deux certifications ministérielles :

- le Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA);
- le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).

## CFISA : Conditions de sanction

(article 32 du Régime pédagogique de la formation générale des adultes [FGA])

<b>Formation générale</b>	<b>Formation pratique</b>
<p>Avoir réussi les programmes d'études de langue d'enseignement, de mathématique et de langue seconde du présecondaire.</p>	<p>Avoir réussi une formation visant l'intégration socioprofessionnelle d'une durée de 900 heures comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 200 heures en développement de l'employabilité et des attitudes socioprofessionnelles;</li><li>• 600 heures de formation pratique en insertion socioprofessionnelle;</li><li>• 100 heures réparties suivant le projet de formation de l'adulte.</li></ul>

## CFMS : Conditions de sanction

(article 32.1 du Régime pédagogique de la FGA)

Formation générale <u>suivie</u>	Formation pratique <u>réussie</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 heures en langue d'enseignement (français ou anglais)</li> <li>• 100 heures en langue seconde (français ou anglais)</li> <li>• 150 heures en mathématique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 heures en préparation au marché du travail</li> <li>• 375 heures en préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé</li> </ul>

### Information additionnelle :

Document administratif sur les services et programmes d'études de la FGA, 2015-2016, page 14.

Info/Sanction 08-09-027 (reconnaissance du TDG).

Info/Sanction 13-14-008 (procédure pour demander l'émission du CFMS et du CFISA).



# Questions

- Peut-on faire deux CFMS en même temps?
- Un adulte ayant déjà obtenu un CFMS doit-il refaire les 75 heures de préparation au marché du travail s'il souhaite obtenir un second CFMS?
- Une personne déjà en emploi peut-elle s'inscrire en ISP pour obtenir un CFMS?
- À qui s'adresse le CFISA?
- Est-il possible d'apporter des modifications ou de ne pas tenir compte de certaines compétences ou tâches prescrites pour un métier semi-spécialisé
- Autres questions?

# Répertoire des métiers semi-spécialisés

← Enseignants

## Métiers semi-spécialisés

Formations

Certificats de formation

Liste des métiers

Compétences spécifiques

**Répertoire des métiers  
semi-spécialisés** ^

→ Rechercher un métier

→ Élaborer le plan de formation de  
l'élève

→ Mise à jour

Passerelles entre les formations

Responsabilités du Ministère

## Répertoire des métiers semi-spécialisés

Les métiers sont regroupés dans le Répertoire des métiers semi-spécialisés, qui constitue un **inventaire de métiers** présentés sous forme de fiches descriptives où sont décrits le champ d'application du métier, les appellations d'emploi, les conditions d'accès au marché du travail (âge, permis de conduire, etc.) et les compétences à développer.

Lien pour accéder au Répertoire :

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/metiers-semi-specialises/>


# Exemple de fiche descriptive


Rechercher un métier  
semi-spécialisé






Élaborer le plan de formation de  
l'élève

Secteur : 03 - Alimentation et tourisme 

## 8113 Aide-bouchère, aide-boucher

M113 

<b>Champ d'application</b> 	La personne travaille dans une boucherie ou au comptoir d'une boucherie dans une épicerie ou un supermarché. Elle ne travaille cependant pas dans un abattoir.
<b>Autre(s) appellation(s) d'emploi</b>	Commis en alimentation au comptoir de la boucherie.

<b>42 - Réceptionner des produits alimentaires ou non alimentaires</b>  	<b>Ajouter à mon plan</b>	<b>2</b> 
<p><b>Critères de performance</b> </p> <p>Respect des règles de santé et de sécurité au travail. Respect des règles d'hygiène et de salubrité. Respect des directives de travail. Application correcte des techniques de travail. Exactitude des données.</p> <p><b>Tâches</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: #a020f0;">■</span> Vérifier la qualité des produits reçus.</li> <li><span style="color: #a020f0;">■</span> Comparer les quantités reçues avec les factures et les bons de commande.</li> <li><span style="color: #a020f0;">■</span> Remplir les formulaires administratifs, les remettre à la personne responsable ou les acheminer au service concerné.</li> </ul>		

# Passerelle provisoire CFMS-DEP

Conditions d'admission :

- être titulaire d'un CFMS;
- être âgé d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où le jeune ou l'adulte commence sa formation professionnelle;
- avoir obtenu les unités en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en FGJ ou de la 2<sup>e</sup> secondaire en FGA.

La liste des programmes d'études professionnelles accessibles par la passerelle provisoire est présentée à l'annexe V du document administratif sur les services et les programmes d'études de la formation professionnelle.

# Questions

## Répertoire des métiers semi-spécialisés

- Lors de l'émission d'une Info/Sanction concernant le retrait d'un ou de plusieurs métiers semi-spécialisés, la commission scolaire dispose-t-elle d'un délai pour la déclaration dans le système Charlemagne?
- Quelle est la procédure à suivre pour la création d'un nouveau métier semi-spécialisé?

## Passerelle provisoire CFMS-DEP

- Quel est l'avantage de la passerelle pour un adulte qui répond aux conditions d'admission d'un programme de formation professionnelle?

# Questions (*Suite*)

## Information générale

- Dans quels modes de fréquentation peut-on déclarer des adultes inscrits en ISP?
- Un élève inscrit en formation professionnelle peut-il suivre un cours en ISP (ex. : conciliation travail-vie privée)?

# Questions (*Suite*)

## Cours

- Un adulte peut-il se réinscrire à un cours, et ce, même s'il a déjà réussi ce cours? Le centre obtiendra-t-il du financement dans le cas d'une réinscription?
- Le nombre d'heures de formation associé à un sigle de cours peut-il être moindre ou être dépassé?
- Est-il interdit pour un adulte du niveau de 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire qui n'a pas obtenu son DES de faire une formation dans un métier semi-spécialisé ou de suivre un cours du programme d'études ISP?

# Questions (*Suite*)

## Métiers semi-spécialisés

- Peut-on organiser une formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé échelonnée sur plusieurs années (ex. : sur deux ou trois ans à temps partiel)?



# Questions (*Suite*)

## Stages

- Existe-t-il des écrits concernant les responsabilités des parties dans le cadre d'une entente de stage signée entre un centre de FGA et un partenaire?
- Où peut-on trouver de l'information concernant les stages pour l'obtention du CFMS (comment choisir un milieu de stage, quelles compétences l'adulte doit-il y développer, etc.)?
- Une formation en milieu de travail (stage) du parcours ISP et FMS offerte aux adultes peut-elle être rémunérée?

**Autres questions?**

# Références

Programme d'études Intégration socioprofessionnelle

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/integration-socioprofessionnelle/>

Répertoire des métiers semi-spécialisés

<http://www.education.gouv.qc.ca/adultes/vers-le-marche-du-travail/metiers-semi-specialises/>

Définitions du domaine d'évaluation (DDE)

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/integration-socioprofessionnelle/>

Régime pédagogique de la formation générale des adultes (conditions de sanction)

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//I\\_13\\_3/I13\\_3R9.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//I_13_3/I13_3R9.htm)

## Références (*Suite*)

Services et programmes d'études, Formation générale des adultes 2015-2016, Document administratif (précisions sur les conditions de sanction et information sur la passerelle provisoire CFMS-DEP)

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/services-et-les-programmes-detudes-de-la-formation-generale-des-adultes/pubLang/0/>

Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle (conditions de sanction)

<http://www.mels.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/guide-de-gestion-de-la-sanction-des-etudes-et-des-epreuves-ministerielles-formation-generale/>

Services et programmes d'études, Formation professionnelle 2015-2016, Document administratif (information sur la passerelle provisoire CFMS-DEP)

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/formation-professionnelle-services-et-programmes-detudes/pubLang/0/>

## Références (*Suite*)

Info/Sanction 0809-027 Reconnaissance du test de développement général TDG comme acquis de formation pour l'obtention d'un certificat à un métier semi-spécialisé

Info/Sanction 13-14-008 Nouvelle procédure pour demander l'émission d'un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), d'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), d'un certificat de formation en entreprise et récupération (CFER) et d'un certificat de formation en insertion professionnelle des adultes (CFISA)

Info/Sanction XX-XX-XXX Ouverture et fermeture de codes de programmes de métiers semi-spécialisés

Une Info/Sanction portant ce titre est émise annuellement à l'automne. On y précise les nouveaux métiers semi-spécialisés et ceux qui seront retirés du Répertoire des métiers semi-spécialisés, le cas échéant.

# Merci de votre attention!

Mélanie Poulin

Responsable du programme d'études ISP

418 643-9754, poste 2998

[melanie.poulin@education.gouv.qc.ca](mailto:melanie.poulin@education.gouv.qc.ca)